

**PARTENARIAT STRATEGIQUE**

**FRANCO-TCHEQUE**

---

**DECLARATION POLITIQUE**

La République française et la République tchèque,  
Unies par des liens historiques anciens ;

Fortes de leurs valeurs communes et de leur conviction que l'Europe est plus que jamais un continent d'avenir;

Décident de créer une nouvelle dynamique dans leurs relations, à travers un partenariat stratégique de long terme, orienté vers des coopérations concrètes et diversifiées. Au cours des années 2008-2009, cette coopération aura surtout pour objet de permettre que les présidences successives de la République française et de la République tchèque du Conseil de l'Union européenne se déroulent d'une manière fructueuse.

Le partenariat stratégique s'effectuera à travers les plans d'action bisannuels détaillés, dont le premier, approuvé ensemble avec cette déclaration politique, est préparé pour les années 2008 à 2010. Au début de 2010, les ministres des Affaires étrangères des deux pays se rencontreront pour évaluer sa réalisation et pour approuver le plan d'action pour la période à venir.

Le partenariat stratégique entre la République française et la République tchèque s'exercera notamment dans les domaines suivants:

### **1. Partenariat dans le domaine de la politique étrangère**

La République française et la République tchèque décident de rapprocher, par un dialogue intensifié, leurs positions sur les priorités suivantes de la politique étrangère:

- problèmes d'actualité de la politique étrangère;
- renforcement de la sécurité dans la région euro-atlantique;
- promotion de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et des principes de l'Etat de droit dans le monde;
- consolidation de la stabilité des Balkans occidentaux et intégration des pays de cette région aux organisations européennes et euro-atlantiques ;
- non-propagation d'armes de destruction massive;
- promotion de la diversité culturelle et linguistique.

### **2. Partenariat au sein de l'Union européenne**

La République française et la République tchèque se concentreront, dans le cadre de l'UE, notamment sur les domaines suivants:

- coopération étroite sur les principaux sujets des présidences successives du Conseil de l'UE, en poursuivant les consultations intensives tenues jusqu'à présent ;
- application du Traité de Lisbonne, notamment concernant le service européen pour l'action extérieure ;
- débats sur le développement ultérieur de l'intégration européenne;
- renforcement de la compétitivité de l'UE dans l'économie mondiale compte tenu des défis actuels de la globalisation ;
- développement de la politique énergétique de l'UE avec un accent mis sur son caractère durable, la sécurité énergétique et la protection du climat ;

- mise en œuvre de la clause de réexamen relative au cadre budgétaire et aux politiques ;
- politique européenne de voisinage ;
- développement des relations UE-Russie, fondées sur la réciprocité ;
- renforcement du rôle de l'UE en tant qu'acteur global;
- développement de l'espace de liberté, de justice et de sécurité.

### **3. Partenariat énergétique et environnemental**

La République française et la République tchèque décident d'établir un partenariat énergétique et environnemental fort, fondé sur leur convergence d'intérêts et sur une coopération confiante. Dans le cadre de ce partenariat, elles s'orienteront avant tout vers:

- la réalisation d'un marché européen intégré de l'énergie;
- la sécurité des voies d'approvisionnement, l'indépendance des opérateurs, la diversification des ressources et l'efficacité énergétique;
- les politiques d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique ;
- la recherche d'une approche conjointe sur l'adoption et la mise en œuvre des paquets « énergie-climat »;
- le développement de la coopération industrielle, scientifique et technique dans le domaine des énergies faiblement carbonées, telles que les énergies renouvelables et le nucléaire civil.

### **4. Partenariat pour l'accroissement des échanges commerciaux, la croissance durable, l'innovation et la compétitivité**

La République française et la République tchèque décident d'établir un partenariat pour développer les échanges commerciaux, la croissance durable, de même que l'innovation et la compétitivité, dont les principaux objectifs seront les suivants:

- intensifier les flux croisés d'échanges et d'investissements, notamment en favorisant une meilleure connaissance réciproque des savoir-faire français et tchèque;
- partager l'expérience issue des efforts de réformes ambitieuses menés dans chaque pays, visant à favoriser l'initiative économique et à réduire la charge de la bureaucratie;
- rapprocher les positions et se coordonner d'une manière efficace au niveau communautaire sur les dossiers économiques;
- poursuivre et approfondir la réalisation du marché intérieur, pour contribuer à une plus grande compétitivité de l'Europe dans une économie mondialisée ;
- stimuler des projets d'innovation conformément à la stratégie de Lisbonne et renforcer la coopération industrielle dans les domaines stratégiques que constituent l'aéronautique et le spatial, l'énergie, les nanotechnologies et l'industrie automobile;
- soutenir la mise en œuvre des programmes d'infrastructures définis dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE;

## **5. Partenariat en matière de sécurité et de défense**

La République française et la République tchèque, conscientes de leurs intérêts de sécurité communs, en tant que membres de l'Union européenne, de l'OTAN et des Nations unies, soulignent leur volonté d'intensifier leur dialogue en matière de sécurité et de défense.

Ce dialogue portera notamment sur :

- les évolutions affectant leur environnement de sécurité ;
- le développement de la défense européenne, reconnaissant la valeur qu'apporte une défense européenne plus forte et plus efficace à leur sécurité commune ; le renforcement de la PESD dans toutes ses dimensions afin de conforter le rôle d'acteur global et autonome dans le domaine de la gestion des crises ;
- le développement de la relation OTAN – Union européenne, dans une logique de complémentarité ;
- les sujets affectant leur sécurité commune dans le cadre de l'Alliance atlantique, y compris la transformation de l'OTAN, la question de son élargissement et la coopération avec les pays partenaires ;
- la participation aux opérations de l'Union européenne et de l'OTAN, ainsi qu'à celles des Nations unies ;
- le renforcement des capacités de l'OTAN et de l'Union européenne devant les nouveaux défis affectant notre sécurité, comme la cyberdéfense ;
- le développement des capacités militaires européennes disponibles, aussi bien pour l'UE que pour l'OTAN (entre autres unités spéciales, NRBC, transports stratégiques, soutien médical) ;
- le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne, en particulier dans le cadre de l'AED ;
- la coopération dans la réponse aux catastrophes naturelles et pour le cas d'attaques terroristes ;
- la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

## **6. Partenariat en matière de sécurité intérieure, d'immigration et de justice**

La République française et la République tchèque décident de renforcer la coopération bilatérale en matière notamment de:

- lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, la criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent;
- amélioration de la politique européenne des migrations;
- renforcement de la solidarité européenne dans le domaine de la protection civile dans les situations d'urgence.

La République française et la République tchèque réaffirment leur intérêt à approfondir leur coopération judiciaire en matière civile et pénale, y compris concernant l'introduction de l'e-justice au niveau européen.

## **7. Partenariat dans le domaine de la science, l' éducation et la culture**

La République française et la République tchèque décident de resserrer davantage leur coopération par de nouveaux instruments dans les domaines suivants :

- science et recherche;
- coopération scolaire et universitaire;
- enseignement de la langue du partenaire;
- relations entre les institutions culturelles;
- mobilité des jeunes, des enseignants et des chercheurs./.

Prague, le 16 juin 2008

**Nikolas Sarkozy**  
Président de la République française  
m.p.

**Mirek Topolánek**  
Prime Ministre de la république tchèque  
m.p.

# PARTENARIAT STRATEGIQUE FRANCO-TCHEQUE

## --- PLAN D'ACTION

### 1. Partenariat dans le domaine de la politique étrangère

La République française et la République tchèque sont convenues de mettre en place une coopération politique renforcée à l'occasion de leurs présidences successives du Conseil de l'Union européenne (2008-2009) et de développer le dialogue politique sur le plus long terme, afin de défendre et de promouvoir leurs intérêts communs.

Pour conduire ce partenariat politique, elles pérenniseront les consultations intensives sur l'ensemble des questions internationales entre ministres et entre hauts fonctionnaires des deux pays. Elles encourageront le dialogue entre parlementaires. Cette concertation régulière inclura notamment des rencontres annuelles des ministres des affaires étrangères, des directeurs politiques et des directeurs géographiques et se concentrera surtout sur les sujets définis dans la Déclaration politique.

Les deux pays engageront des projets communs d'aide publique au développement dans des pays tiers et encourageront les opérateurs français et tchèques à des réponses communes à des projets de coopération multilatéraux.

Ils poursuivront les échanges et stages de fonctionnaires dans les deux sens et prépareront en commun le 9<sup>e</sup> programme diplomatique européen (2008-2009).

Ils prépareront des assises de la coopération décentralisée franco-tchèque qui se tiendront en 2010.

### 2. Partenariat au sein de l'Union européenne

La République française et la République tchèque sont convenues de mettre en place une coopération renforcée à l'occasion de leurs présidences successives du Conseil de l'UE (2008-2009). Elles pérenniseront les consultations intensives tenues jusqu'à présent sur l'ensemble des questions européennes entre ministres et entre hauts fonctionnaires des deux pays. Dans ce cadre, les ministres des affaires européennes se rencontreront deux fois par an, les directeurs pour les affaires européennes une fois par an.

Les deux pays sont convenus de se concentrer surtout sur les sujets suivants :

- coopération étroite sur les principaux sujets des présidences successives du Conseil de l'UE ;
- application du Traité de Lisbonne, notamment concernant le service européen pour l'action extérieure;
- définition d'approches et d'initiatives conjointes concernant l'avenir européen des Balkans occidentaux ;
- développement des relations et renforcement de la coopération avec les pays est-européens et méditerranéens voisins de l'Union européenne ;
- établissement d'un partenariat UE-Russie fondé sur la réciprocité ;
- consolidation de la relation transatlantique.

### 3. Partenariat énergétique et environnemental

La République française et la République tchèque considèrent comme un enjeu prioritaire la mise en place d'une stratégie énergétique européenne fondée sur un marché intérieur intégré et concurrentiel, un renforcement de la sécurité énergétique, y compris par la diversification de livraisons du gaz naturel et du pétrole, et le respect du principe de durabilité. Elles établissent un étroit partenariat, bilatéral comme européen, pour avancer vers ces objectifs, placés au cœur des priorités de leurs présidences successives de l'UE.

3.1. Dans ce cadre, la République française et la République tchèque soulignent leur volonté :

- de favoriser un accord au Conseil sur le 3<sup>ème</sup> paquet « marché intérieur de l'électricité et du gaz » (présenté par la Commission le 19 septembre 2007), qui préserve notamment l'indépendance de leurs opérateurs énergétiques ;
- d'encourager un renforcement des interconnexions entre les réseaux énergétiques européens ;
- de soutenir la poursuite des travaux communautaires sur le volet nucléaire et de contribuer activement au Forum européen sur l'énergie nucléaire se réunissant annuellement à Prague et à Bratislava ;
- d'œuvrer à un accord sur le paquet « énergie-climat » du 23 janvier 2008, conformément aux conclusions du Conseil européen de mars 2008 ;
- de promouvoir le volet sécurité de la politique européenne de l'énergie, en particulier sa dimension externe. A ce titre, elles agiront en concertation étroite pour que l'UE adopte et maintienne une approche conjointe et cohérente avec ses fournisseurs, visant à une relation de partenariat équilibrée et fondée sur la réciprocité, et pour qu'elle recherche la sécurisation des voies d'approvisionnement existantes et l'avancée de nouvelles voies. La recherche de positions communes au sein de l'UE en vue de l'élaboration des politiques vis-à-vis des pays tiers portera également sur la sécurité de l'approvisionnement communautaire en combustible nucléaire. Les deux pays sont en outre convenus de tenir des consultations régulières en matière de sécurité énergétique au niveau des experts aussi bien qu'au niveau politique.

3.2. Résolues à œuvrer ensemble pour le respect des mesures de protection de l'environnement, dont celles relatives au changement climatique, les deux parties décident de renforcer leur coopération institutionnelle, technologique, industrielle et commerciale, de développer les énergies faiblement carbonées, d'augmenter l'efficacité énergétique et de protéger le climat.

1) Renforcement de la coopération mutuelle pour l'exploitation de l'énergie nucléaire en Europe, notamment dans les domaines suivants :

- mise en place de projets communs dans les domaines des réacteurs et du cycle du combustible ;
- soutien aux initiatives permettant l'amélioration de la sûreté nucléaire ;
- coopération en matière de formation (organisation de séminaires sur le fonctionnement des centrales, la participation aux exercices de crise, la durée de vie des centrales et l'optimisation de la conduite des tranches) ;
- programmes de recherche bilatéraux et multilatéraux, notamment en vue de la construction du réacteur de recherche Jules-Horowitz destiné à tester les matériaux et combustibles de la future génération de centrales nucléaires ; encouragement de

la coopération scientifique dans le cadre de l'accord existant entre le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Institut de recherche nucléaire de Řež (UJV-Řež), notamment par l'accueil et l'échange de scientifiques ;

- lancement d'études communes sur la prospective énergétique.

2) Augmentation sensible de l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables dans les deux pays en tant que composante reconnue du mix énergétique et renforcement de la coopération à travers l'échange d'expériences, notamment dans le domaine de la recherche et du développement, et par un soutien à la mise sur le marché des technologies pertinentes non encore diffusées. Assurer en même temps que l'énergie de la biomasse, notamment des biocarburants, soit fabriquée et utilisée d'une manière durable en fixant et utilisant les standards et critères de durabilité sociale et environnementale pour prévenir, entre autres, une concurrence entre la production de denrées alimentaires et celle des biocarburants.

3) Partenariat dans le domaine de la recherche-développement, notamment dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD pour les années 2007-2013 afin de contribuer à l'excellence technologique au profit de la protection du climat:

- promotion d'échanges d'expériences et de transferts de savoir-faire en matière de réseaux énergétiques;
- accroissement de l'efficacité énergétique, y compris par l'amélioration des normes en la matière, notamment dans le cadre du projet européen EIE « ODYSSEEMURE »;
- utilisation des déchets à des buts énergétiques et matériels.

4) Renforcement de l'efficacité des installations énergétiques des deux pays (centrales électriques fonctionnant au lignite en particulier) ;

5) Echange d'expérience dans les domaines de la préparation, de l'application et de l'évaluation des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et des mesures d'adaptation.

6) Coopération en matière d'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne la réalisation des engagements des deux pays, la coopération de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le développement de l'Agence nationale pour l'énergie durable qui devrait poursuivre les activités de l'ancienne Agence tchèque pour l'énergie, ou d'une institution similaire active dans le domaine de l'énergie durable dans le cadre du réseau des agences d'énergie ClubEnR pour échanger les bonnes pratiques et le savoir-faire dans ce domaine.

7) En matière d'environnement, la République française et la République tchèque s'engagent à développer une coopération accrue dans l'application des politiques européennes de développement durable dans les domaines des transports publics, de la gestion des déchets, du contrôle et de la surveillance de la pollution atmosphérique et de la sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau. Elles s'engagent à coopérer, en particulier par l'échange de bonnes pratiques, pour la mobilisation des fonds européens structurels et de cohésion au profit d'investissements dans ces domaines.

#### **4. Partenariat pour l'accroissement des échanges commerciaux, la croissance durable , l'innovation et la compétitivité**

La République française et la République tchèque, résolues à intensifier encore leurs échanges économiques, organiseront de mi-2008 à mi-2009 une Année économique franco-tchèque, sous l'égide des deux Premiers ministres. Durant cette période, les deux parties :

- mèneront des actions à forte visibilité, menées en liaison avec la Chambre de commerce franco-tchèque et les autres acteurs intéressés, dans les domaines du transport ferroviaire, de l'aéronautique, de l'industrie automobile, des constructions mécaniques, des nanotechnologies, etc.;
- susciteront de nombreuses missions d'opérateurs tchèques en France et d'opérateurs français en République tchèque.
- coopéreront en faveur de l'accès réciproque de petites et moyennes entreprises aux marchés de commandes publiques.

Parallèlement à ces manifestations de grande envergure, les deux parties intensifieront l'échange d'expérience (réforme de l'Etat, administration, innovation, meilleures conditions pour le fonctionnement du marché intérieur, politiques de soutien aux PME, etc.) et s'efforceront de lancer des initiatives communes sur les dossiers communautaires (propriété intellectuelle, transport ferroviaire, automobile...).

La République française et la République tchèque feront de la promotion de l'innovation une priorité de leur partenariat économique :

- elles favoriseront la collaboration entre les clusters français et tchèques, en vue de favoriser la création de PME innovantes et de partenariats industriels dans des secteurs primordiaux (en priorité automobile, plasturgie, éco-énergies, textiles, santé, ainsi que aéronautique, espace, constructions mécaniques, etc.) dans la continuité des conclusions du colloque consacré aux pôles de compétitivité français et tchèque organisé les 11 et 12 octobre 2007 à Prague ;
- au niveau communautaire, elles appuieront la mise en œuvre de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) et des Initiatives technologiques conjointes et examineront les possibilités de coopération lors des projets pilotes créés dans le cadre de l'ETI;
- elles travailleront en commun sur le renforcement de l'innovation et la protection de la propriété intellectuelle (création d'un juge communautaire des brevets, mise en place d'un réseau européen de surveillance de la contrefaçon, sensibilisation des opérateurs et consommateurs locaux);
- elles mettront en valeur, dans le cadre de la stratégie I-2010, les infrastructures du futur (haut débit fixe et mobile) et certains services avancés autour de ces technologies (Radio Fréquence Identité, TV sur mobile);
- elles organiseront des manifestations dans les domaines de l'innovation industrielle (conférence Innova), des technologies liées à la société de l'information (conférence annuelle I-2010, conférence IST-société de l'information) et de l'e-administration.

La République française et la République tchèque reconnaissent le caractère stratégique des secteurs aéronautique, aérien et spatial, tant sur le plan du développement technologique et industriel des deux pays que sur le plan de l'indépendance stratégique de l'Union européenne. Dans cet esprit, elles sont résolues à renforcer leur coopération en matière de construction aéronautique, de transport aérien et de politique spatiale. La

République française et la République tchèque soutiendront la réalisation du projet Galileo le plus tôt possible. Les deux pays poursuivront une coopération intense dans le cadre de l'Agence spatiale européenne.

La République française et la République tchèque renforcent et développent leur coopération dans le domaine des transports et des infrastructures, qui s'inscrit dans le cadre de la politique européenne d'une optimisation de l'articulation entre les modes de transport (modalité), dont les grands objectifs sont l'accroissement de la mobilité durable, la sécurité et la compétitivité du secteur. Cette coopération doit se consolider tant dans le domaine institutionnel, technique, qu'industriel et commercial:

- promotion de solutions de financement innovantes des projets d'infrastructures : la République française transférera son expertise en matière de concessions de service public sous la forme de partenariat public-privé;
- promotion du télépéage: la République tchèque fera part de son expertise dans la perspective de la mise en place en France d'un système de redevances sur le réseau autoroutier;
- les deux pays poursuivront leur coopération pour le développement des réseaux routiers et ferroviaires, notamment dans le cadre de l'allocation des fonds structurels et de cohésion à la République tchèque pour 2007-2013; l'aspect foncier des opérations d'aménagement (bâti, infrastructures) sera pris en compte afin de préserver en amont les grands programmes d'investissement financés notamment dans ce cadre;
- le partenariat en matière de construction, de logement et d'urbanisme entre les ministères compétents sera poursuivi, avec un développement du volet formation.

Un programme d'échange d'expérience sur l'utilisation des financements de l'UE sera mis en œuvre (partenariat DIACT/CEES/FCI).

La République française et la République tchèque décident également d'appuyer la coopération directe entre le Centre tchèque de recherche sur les transports et les instituts de recherche français INRETS et LCPC, notamment en ce qui concerne:

- développement durable des transports et de la mobilité ;
- minimalisation des retombées des transports sur l'environnement ;
- augmentation de la sécurité des transports routiers et réduction des risques dans les transports ;
- technologies progressives du maintien, des réparations et du diagnostic des voiries ;
- utilisation de systèmes et technologies de transport intelligents.

## **5. Partenariat en matière de sécurité et de défense**

La République française et la République tchèque sont convenues de resserrer le dialogue sur les questions politico-militaires et la coopération bilatérale en matière de sécurité, de défense et d'armement, dans le prolongement de la concertation menée dans la perspective des présidences successives de l'UE sur la PESD.

Les rencontres régulières de haut niveau seront pérennisées.

Les liens entre forces armées des deux pays seront également renforcés entre les Armées de l'air (escadrons de transport), de terre (aéromobilité et infanterie) et les Services de santé.

Ces rencontres favoriseront le partage d'expérience entre les deux pays, notamment dans deux domaines majeurs : l'évolution de l'outil de défense (modernisation, restructuration, professionnalisation), dans le contexte de la Réforme de l'Armée de la République tchèque et du Livre blanc français sur la défense et la sécurité nationale ; la planification et la conduite des opérations de gestion de crise, dans le contexte de la constitution du GT 1500 tchéco-slovaque.

Dans le domaine de l'armement, les deux parties s'efforceront de réaliser des synergies, en particulier concernant l'équipement du soldat du futur (programme français FELIN, programme tchèque « soldat du 21<sup>ème</sup> siècle ») et le programme NRBC. Les deux parties s'engageront à la mise en place des conditions permettant de faciliter l'égal accès de leurs PME / PMI aux marchés européens de défense.

Le programme d'enseignement du français au sein des différentes écoles militaires tchèques sera poursuivi.

Une politique de formation militaire commune (programme de type « Erasmus») sera mise en place.

## **6. Partenariat en matière de sécurité intérieure, d'immigration et de justice**

La République française et la République tchèque sont convenues de renforcer leur coopération au sein de l'espace élargi de justice, de liberté et de sécurité, y compris sur les questions d'immigration.

La coopération opérationnelle sera renforcée à travers la consolidation des outils européens existants (Europol, collège européen de police, réunion au niveau européen des chefs de police) ; la constitution d'équipes communes d'enquête ; la promotion de la coopération intégrée police-douane ; l'application de la décision du Conseil relative à l'approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière ; la généralisation de l'usage de la biométrie dans les documents de voyage, voire d'identité ; le développement de l'échange de données ; l'interopérabilité accrue des transmissions.

L'échange de bonnes pratiques sera intensifié, ce qui passera notamment par la mise en valeur du rôle des offices centraux de police judiciaire, par la professionnalisation de la formation initiale et par de nouvelles procédures d'intervention dans le domaine NRBC.

Les deux pays coopéreront en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

La République française et la République tchèque conviennent de l'intérêt de poursuivre le développement des jumelages entre juridictions. Elles décident l'affectation d'un magistrat de liaison tchèque auprès du ministère de la justice français.

Les deux parties réaffirment leur attachement à la poursuite du programme d'enseignement du français au sein des différentes écoles de police et des organes de justice.

La République française et la République tchèque réaffirment leur intérêt à approfondir leur partenariat dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et commerciale, notamment en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle et l'exécution des décisions de justice.

Les deux pays entendent renforcer leur coopération également par les échanges d'expériences pratiques de juges sous forme de stages, séminaires et conférences consacrés au droit civil et pénal.

Pour renforcer leur coopération dans tous les domaines précités, les deux pays appuieront des candidatures conjointes à des programmes et projets communautaires visant les objectifs déclarés par les deux parties.

Dans le domaine des migrations, les deux parties sont prêtes à conclure un accord bilatéral de réadmission. Au niveau européen, elles se concerteront en vue de la mise en place d'un pacte européen sur l'immigration, qui définira un ensemble de disciplines et de règles communes en la matière.

Dans le domaine social, un accord bilatéral sur la lutte contre les fraudes aux prestations sociales sera prochainement conclu. Les deux parties conviennent également de poursuivre les négociations pour conclure un accord bilatéral sur la lutte contre le travail illégal.

Dans le domaine de la protection civile, la République française et la République tchèque sont prêtes à conclure en 2008 un accord de coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité civile, de la prévention et de la gestion de crises et collaboreront pour promouvoir le renforcement des capacités européennes d'intervention dans les situations d'urgence.

## **7. Partenariat dans le domaine de la science, l'éducation et la culture**

La République française et la République tchèque conviennent de donner une ampleur nouvelle à leur coopération dans les domaines scientifique, universitaire, éducatif, linguistique et culturel.

Les objectifs et les moyens des échanges en matière scientifique feront l'objet d'une convention bilatérale pluriannuelle, articulée avec le 7<sup>ème</sup> PCRD, qui recouvrira notamment l'ensemble des instruments existants (programme Barrande, bourses, partenariats entre l'Académie des Sciences tchèque et le CNRS, l'INSERM, le CEA, etc.).

La coopération universitaire sera consolidée par la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires et par le développement, à l'horizon 2010, d'une douzaine de formations universitaires franco-tchèques de haut niveau (filières universitaires francophones, masters conjoints...). Celles-ci seront réunies au sein d'un « forum universitaire franco-tchèque » offrant un cadre exemplaire en Europe à la mobilité étudiante et enseignante.

Une coopération renforcée sera développée en matière de formation initiale et continue des fonctionnaires, impliquant l'Ecole nationale d'Administration d'une part, l'Université Masaryk de Brno et les écoles tchèques d'administration publique et locale d'autre part.

Dans l'enseignement secondaire, des classes à français renforcé (classes européennes) seront ouvertes dans une dizaine de lycées tchèques d'ici 2010 ; la faisabilité de l'ouverture d'une troisième section tchèque de lycée en France sera étudiée.

Dans le domaine culturel, la coopération sera intensifiée en particulier dans le domaine de la protection du patrimoine (numérisation) et du développement du service public audiovisuel. Les deux pays s'efforceront de promouvoir la diversité culturelle et linguistique, en s'appuyant notamment sur le Centre culturel tchèque à Paris, l'Institut français de Prague et les Alliances françaises présentes dans les régions tchèques. Ils défendront l'usage du français dans les institutions européennes et internationales.

### **Dispositions finales**

Ce plan d'action a été préparé pour les années 2008 à 2010. Au début de 2010, les ministres des Affaires étrangères des deux pays se rencontreront pour évaluer sa réalisation et pour approuver le plan d'action pour la période à venir./.

Prague, le 16 juin 2008